



**LISTE DES DOCUMENTS ESSENTIELS
à joindre à la demande d'admission**

1. Le formulaire de demande d'admission dûment rempli, signé et daté.
2. Le formulaire « **Profil de l'étudiant** » dûment rempli, signé et daté pour les étudiants laïques de l'IFTM à Montréal (pas pour Farel ou la Famille Marie-Jeunesse).
3. Frais d'admission : **Un chèque de quatre-vingt-treize dollars (93\$)** pour l'étude et l'ouverture du dossier.
4. Une **photo** grandeur passeport.
5. L'original de votre **certificat de naissance ou de baptême** que nous vous retournerons (à défaut de l'original, il devra s'agir d'une copie certifiée conforme à l'original).
6. Une copie certifiée conforme à l'original du **dernier relevé de notes de l'université** que vous avez fréquentée, s'il y a lieu.
7. Une copie certifiée conforme à l'original du **dernier relevé de notes du collégial**.
8. Une copie certifiée conforme à l'original du **dernier relevé de notes du secondaire** (nécessaire pour confirmer votre code permanent).
9. Pour les **étudiants en provenance de l'étranger** : joindre une copie du CAQ (Certificat d'acceptation du Québec) et du passeport (nous devons voir les originaux à votre arrivée et photocopier le permis d'études). **Joindre, en plus des frais d'admission, un chèque de cent dollars (100 \$)** pour la gestion du dossier d'immigration.
10. Si vous avez une carte de résidence permanente, nous aurons besoin de la voir et de la photocopier pour obtenir le tarif des étudiants québécois pour les droits de scolarité.
11. Si vous acheminez votre demande d'admission par courrier : joindre une enveloppe préaffranchie adressée à votre nom pour nous permettre de vous retourner l'original de vos documents. Si vous vous présentez en personne pour remettre votre demande d'admission, l'enveloppe n'est pas nécessaire.

N.B.: *Le chèque pour les frais d'admission doit être libellé à l'ordre de l'Institut de formation théologique de Montréal ou IFTM.*

Toutes les pièces officielles qui ne sont pas rédigées en français ou en anglais doivent être accompagnées d'une traduction française certifiée par le consul du pays d'origine.

Aux fins d'équivalence de cours, tout diplôme d'un établissement situé hors du Québec doit être accompagné d'un annuaire donnant le détail des programmes et des conditions requises pour l'obtention de ce diplôme.